

et respecté, et fort bien en mesure de s'acquitter de ses fonctions lorsqu'il s'agit de représenter la population. C'est plutôt un régime qu'on pourrait comparer à la Chambre des députés à l'époque du général de Gaulle. Après avoir lu très attentivement les déclarations ministérielles au sujet du régime parlementaire envisagé, je crois qu'il sera beaucoup plus faible que celui qui existait en France sous les troisième, quatrième ou cinquième républiques.

Il importe donc que nous examinions la question avant qu'il ne soit trop tard et que nous fassions cas des mesures, des initiatives et des projets qui affaibliraient cette Chambre. Nous sommes tous habitués à titre de députés à être ridiculisés et à être en butte aux plaisanteries courantes. Mais lorsque cette institution est dénigrée publiquement, lorsqu'elle semble avoir sans cesse moins de raison d'être, il y a lieu de se préoccuper de la question.

Il n'est pas nécessaire d'être un homme diabolique pour détruire des choses qui sont bonnes. Tout ce qu'il faut, c'est un homme avec un sens faussé des valeurs, quelqu'un qui suscite une situation où des choses précieuses peuvent disparaître de façon rapide et parfois imperceptible. La démocratie, comme nous l'avons apprise au cours des temps, est une fleur fragile. Elle ne peut s'épanouir dans l'adversité; il faut la soigner, la nourrir et la protéger. Quand celui à qui le peuple a accordé les plus grands pouvoirs et la plus vaste responsabilité la considère comme quelque chose que l'on peut se permettre de malmenier, de claquemurer et de mettre au rancart, plutôt que de la favoriser et de la rendre plus efficace, nous entrons alors dans une phase où nous pourrions la voir se flétrir et mourir, destin que nul d'entre nous ne souhaite voir s'accomplir. C'est pourquoi je demande qu'on appuie cette motion fort sensée et si éloquemment défendue par le chef de l'opposition.

**M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra):** Monsieur l'Orateur, ce débat pourrait devenir l'un des plus importants de la session, car il a trait à la manière dont nous nous acquittons de notre tâche à la Chambre, non seulement au point de vue de l'efficacité, compte tenu du volume de travail législatif sans cesse croissant, mais encore au point de vue de l'exercice du mandat que nous a donné le peuple canadien, qui nous a élus afin que nous légiférions en son nom sous le signe de la liberté et de la démocratie. Donc l'idée dont s'inspire la motion de défense du chef de l'opposition, d'après lequel le gouvernement a

privé arbitrairement les citoyens du droit d'être informés par l'entremise de leurs représentants élus ne fait peut-être pas l'objet du débat actuel.

• (4.50 p.m.)

De peur que nous n'oublions certaines mesures officielles prises par le gouvernement pour tenir les députés et le public au courant, permettez que je les énumère. Leur histoire est très bien racontée par le professeur Denis Smith de l'Université Trent, dont les vis-à-vis ont certainement entendu parler. Il est l'auteur d'un papier intitulé *President and Parliament* qu'il a préparé pour la Conférence des progressistes conservateurs sur les priorités au Canada, tenues à Niagara Falls en octobre 1969. Voici ce qu'il a dit de la révision du Règlement de décembre 1968, dont tous les articles, vous vous en souvenez, ont été adoptés à l'unanimité par la Chambre:

Les réformes de décembre 1968, tout en étendant l'application de quelques-uns des principes d'abord énoncés en 1965, ont été sensiblement plus radicales. On a réorganisé et simplifié le processus d'adoption des lois à la Chambre; on a confié à des comités spécialisés l'étude détaillée de toutes les prévisions budgétaires et d'à peu près tous les projets de loi, tâche qui incombait antérieurement à la Chambre; on a établi un calendrier annuel pour l'étude des prévisions de dépenses; on a créé un comité spécial des instruments statutaires; et on a réduit à vingt-huit le nombre des jours au cours d'une session annuelle où l'opposition choisit les sujets du débat. Encore une fois, grâce à l'équilibre approximatif des concessions faites à la Chambre et des concessions faites au gouvernement, on a obtenu l'assentiment de tous les partis à la proposition. En outre, le premier ministre avait annoncé en novembre 1968 que les prévisions budgétaires renfermeraient des crédits annuels aux chefs des partis de l'opposition pour financer des services de recherches.

Voilà ce que le professeur Smith a dit à la conférence conservatrice de Niagara Falls sur ce que le gouvernement actuel et le premier ministre (M. Trudeau) avaient fait à l'égard de l'organisation du Parlement.

Quel a été le résultat de ces réformes? Comme la résolution le déclare, ont-elles signifié pour les députés une atmosphère de secret et de mutisme? Voici les commentaires de M. Anthony Westell sur le sujet parus dans le numéro du 22 janvier 1970 du *Journal d'Ottawa*:

Même si les députés mécontents font paraître leurs difficultés comme de nouveaux problèmes, créant ainsi l'impression qu'ils sont inutiles et inefficaces, ils ont en réalité accompli des progrès remarquables en adaptant le régime parlementaire.

Les comités des Communes abordent aujourd'hui les questions majeures avec un dynamisme et une liberté d'action inconnus, il y a à peine quelques années, dégagés qu'ils sont des contraintes de parti et du Parlement. Lorsqu'ils ne se plaignent pas de la futilité de leur activité parlementaire, les dé-